Argol
Argol
Berrien
Berrien
Bolazec
Bolazeg
Botmeur
Boneur
Botsorhel
Bodsorc'hel
Brasparts
Brasparzh
Brennilis
Brenniliz
Camaret-sur-Mer
Kameled
Châteaulin
Kastellin
Commana
Kommanna
Crozon
Kraozon
Daoulas
Daoulaz
Dinéault
Dineol
Guerlesquin
Gwerliskin
Hanvec
Hañveg
L'Hôpital-Camfrout
An Ospital
Huelgoat
An Uhelgoad
Île Molène
Enez-Molenez
Île d'Ouessant
Enez-Eusa
Île de Sein
Enez-Sun
La Feuillée
Ar Fouilhez
Landévennec
Landevenneg
Lanvéoc
Lañveog
Le Cloître-Saint-Thégonnec
Ar C'hloastr-Plourin
Le Faou
Ar Faou
Locmaria-Berrien
Lokmaria-Berrien
Logonna-Daoulas
Logonna-Daoulaz
Lopérec
Lopereg
Loqueffret
Lokeored
Pleyben
Pleiben
Plougonven
Plougonven
Plounéour-Ménez
Plouneour-Menez
Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h
Pont Ar Veuzenn-Kimerc'h
Port-Launay
Meilh-Ar-Wern
Roscanvel
Roskañvel
Rosnoën
Rosloc'hen
Saint-Coulitz
Sant-Kouled
Saint-Éloy
Sant-Alar
Saint-Rivoal
Sant-Riwal
Saint-Ségal
Sant-Segal
Scrignac
Skrigneg
Sizun
Sizun
Telgruc-sur-Mer
Terrug
Trégarvan
Tregarvan

Parc naturel régional d'Armorique
Park an Arvorig

Une autre vie s'invente ici

Le Faou, le 23 OCT. 2026

N/R : RM/RB/JB/PG Let 20261019

Objet : Consultation du Parc naturel régional d'Armorique dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale du projet d'augmentation de production du site SEVESO de NOBELSPORT à Pont de Buis les Quimerc'h.

DREAL Bretagne

Transmission par voie dématérialisée (numéro d'AIOT : 0005501351)

A l'attention de EL HAMDANI Ilyess

Monsieur,

Vous avez sollicité la contribution du Syndicat mixte du Parc naturel régional d'Armorique par voie dématérialisée, reçue le 9 septembre 2026. Celle-ci porte sur la demande d'autorisation environnementale déposée par l'entreprise Nobelsport, implantée sur la commune de Pont-de-Buis-lès-Quimerch et soumise à la réglementation des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Le projet vise à augmenter de 900 tonnes la production annuelle de ce site Seveso afin de répondre à une demande mondiale de poudre et au développement de l'activité de l'entreprise. Il prévoit l'implantation, d'ici 2029, de nouveaux bâtiments sur le site actuel. À ce stade, les documents fournis ne précisent pas l'emplacement exact ni les plans détaillés de ces constructions.

L'analyse ci-après est formulée au regard des objectifs de la charte du Parc, actuellement en révision.

Volet paysage :

À l'exception de la nouvelle distillerie, prévue à proximité de l'existante au bord de la Douffine, l'ensemble des nouveaux bâtiments sera implanté sur la frange nord de la parcelle, au sein de l'enceinte actuelle du site. Les parcelles sont situées en zone UE (urbaine à vocation d'activités d'économie mixte) du PLUi de la Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon – Aulne maritime. Elles sont déjà partiellement construites et desservies. Certaines haies y sont protégées au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme et seront préservées.

Le site se trouve en dehors de tout site paysager ou patrimonial remarquable (sites inscrits ou classés, sites patrimoniaux remarquables (SPR), monuments historiques). Clôturé et implanté dans une vallée encaissée boisée, il n'est actuellement pas visible depuis l'espace public. L'évaluation de l'impact paysager à une échelle plus large n'est toutefois pas présentée dans le dossier. Compte tenu de la position des bâtiments envisagés sur la partie haute de la parcelle, une analyse complémentaire de la covisibilité, même si les risques apparaissent faibles, pourrait être utile. De même, le traitement des déblais/remblais, au regard du relief marqué, pourrait être précisé. Ces deux points peuvent être traité au moment du dépôt de permis de construire.

Le dossier indique que seul le nouveau bâtiment administratif sera visible depuis la route. Un photomontage, produit à l'occasion du permis de construire, permettra utilement d'illustrer ce point. Le projet prévoit la conservation et la plantation de haies arborées en bordure de site. L'emploi d'essences forestières ou bocagères locales contribuera favorablement à l'intégration paysagère.

Volet eau :
Ce volet est particulièrement développé dans le dossier au regard des enjeux du Schéma d'aménagement et de gestion (SAGE) de l'Aulne. En effet, la rivière Douffine s'écoule juste en contrebas et l'estuaire de l'Aulne et la rade de Brest se situent en aval. Les prélèvements et les rejets d'eaux de refroidissement liés au processus de distillation doivent respecter le débit minimum réservé et garantir des conditions favorables à la vie aquatique des salmonidés, notamment une température acceptable en période d'étiage prononcé. A ce titre le projet respecte les attendus du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne (SDAGE).
Sur ce point, l'avis de la Commission locale de l'eau (CLE) de l'Aulne, instance compétente, serait utile pour compléter l'analyse.

Volet biodiversité :
Le projet ne se situe pas dans un zonage majeur de protection de la biodiversité. Il se trouve toutefois à proximité immédiate d'un site Natura 2000.
Eu égard au zonage d'urbanisme, l'étude d'impact ne présente pas d'inventaires sur quatre saisons. Le site, largement boisé, abrite pourtant à proximité immédiate des installations envisagées des stations connues d'espèces protégées (cf. étude d'impact du projet de requalification de la friche de l'ancienne poudrerie). Les constructions projetées jouxtent notamment une colonie de Grand rhinolophe présente dans les anciens bâtiments de la poudrerie. Sur ce point, l'étude d'impact rappelle et intègre la réglementation applicable aux éclairages extérieurs. Le projet exposé de remplacement des luminaires existants par des LED apparaît à ce titre tout à fait judicieux.

Au regard des éléments transmis et des enjeux de préservation des paysages de biodiversité et de masse d'eau, le projet n'entre pas en contradiction avec les objectifs du projet de charte. Quelques recommandations de mise en œuvre pointées dans le courrier pourraient permettre de limiter les impacts au maximum.

Au sein des services, ce dossier est suivi par Jérémie Bourdoulous, Directeur Nature et Paysages. N'hésitez pas à la contacter pour toute information complémentaire par téléphone ou par mel : 02.98.81.16.49 ou jeremie.bourdoulous@pnr-armorique.fr.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional d'Armorique,
Raymond MESSAGER